REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de Seine et Marne

MAIRIE DE VOULANGIS

PROCES-VERBAL

Conseil Municipal du 19 décembre 2022

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la dernière séance ;
- Décision modificative du budget primitif 2022 ;
- Demande de subvention auprès de la région « Aide à la revitalisation commerciale des communes et EPCI en milieu rural » ;
- Questions diverses.

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franz MOLET, Maire, en suite des convocations adressées le treize décembre deux mille vingt-deux.

Etaient Présents

Franz MOLET, Nadège ARIZZI, Evelyne BEAUNE, Alain BUIRETTE, Jean-Pierre CORNELOUP, Roger GOFFART, Gérard LEFEBVRE, Arnaud LEGENDRE, Arlette PAIN, Marysa PLANCON, Jean-Michel SAGNES et Daniel TROUBLE

Étaient représentés

Annick LABORIE ayant donné pouvoir à Franz MOLET
Christophe MONFRONT ayant donné pouvoir à Daniel TROUBLE
Arnaud RIZET ayant donné pouvoir à Evelyne BEAUNE

Etaient Absents

Sonia MARTINS, Myriam MARTIN, Lionel TRUFFIER et Elisabeth VALAHU

19 membres : 12 membres présents, 3 membres représentés et 4 membres absents.

Monsieur Roger GOFFART est nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 054/2022

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF 2022

NOTE EXPLICATIVE

Il convient de modifier le budget primitif 2022 afin de prendre en compte le prêt à contracter pour le financement du bien sis 103, route de Melun. Le bien a été préempté pour 320 000€.

Après consultation de plusieurs établissements bancaires, il est possible d'obtenir un financement de 290 000 euros. Afin de contracter l'emprunt, il convient d'inscrire une recette d'investissement à l'article 1641 « Emprunts en euros ».

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARTICLE 1 :

Modifie le budget primitif pour l'exercice 2022 comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES	
Ouverture de crédits	
Chapitre 16– Emprunts et dettes assimilées	**+ 290 000 €**
Article 1641– Emprunts en euros	+ 290 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES	
Ouverture de crédits	
Chapitre 21– Immobilisations corporelles	**+ 290 000 €**
Article 2131– Bâtiments publics	+ 145 000 €
Article 2152– Installations de voirie	+ 145 000 €

DELIBERATION N° 055/2022

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION « AIDE A LA REVITALISATION COMMERCIALE DES COMMUNES ET EPCI EN MILIEU RURAL »

NOTE EXPLICATIVE

La région propose une aide relative à la revitalisation commerciale des communes et EPCI en milieu rural. Cette aide a pour objectifs de soutenir les actions de revitalisation commerciale des centres bourgs des territoires ruraux.

Les bénéficiaires sont notamment les communes de moins de 10 000 habitants et prioritairement les communes de moins de 5 000 habitants.

Les projets d'acquisition foncière ou immobilière pour l'installation de commerces de proximité sont éligibles à cette aide. L'aide peut représenter jusqu'à 50% de la dépense pour un montant maximum de 150 000 €.

Il est donc envisagé une demande d'aide pour l'acquisition du bien sis 103 route de Melun préempté en vue d'y implanter un commerce de proximité.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARTICLE 1 :

Autorise le Maire à solliciter le concours de la Région au titre de l'aide à la revitalisation commerciale des communes et EPCI en milieu rural à hauteur de 150 000 €.

ARTICLE 2 :
Approuve le plan de financement susvisé.

ARTICLE 3 :
Autorise le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ces opérations.

ARTICLE 4 :
S'engage à maintenir la destination de l'équipement financé et la propriété du bien pendant au moins 10 ans.

La séance est levée à 19h35

MOLET Franz		MARTIN Myriam	
SAGNES Jean-Michel		MARTINS Sonia	
ARIZZI Nadège		MONFRONT Christophe	
CORNELOUP Jean-Pierre		PAIN Arlette	
BEAUNE Evelyne		PLANCON Marysa	
BUIRETTE Alain		RIZET Arnaud	
GOFFART Roger		TROUBLE Daniel	
LABORIE Annick		TRUFFIER Lionel	
LEFEBVRE Gérard		VALAHU Elisabeth	
LEGENDRE Arnaud			